

SOMMAIRE

PRÉAMBULE	3
Pour qui est ce projet ?	4
Pourquoi écrire ce projet ?	4
LES FINALITÉS	5
LES VALEURS QUE NOUS DÉFENDONS	6
NOS ATOUTS - stratégie et gouvernance	8
Stratégie	8
Gouvernance associative	9
LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT - LE PLAN D'ACTION	10
Pour les personnes accompagnées	10
Vers le territoire	11
Plan d'action	11

Présenté à l'assemblée générale de l'Association Paul Bouvier
le 18 juin 2015



Dans tout notre texte, au terme
« usager », nous avons préféré
« personne accompagnée ».

PRÉAMBULE

Réinterroger ce qui fonde notre Association, se donner des points de repères pour l'action d'aujourd'hui et celle de demain : tels sont les buts du conseil d'administration quand il s'engage dans la réécriture du projet associatif. Au siècle passé, l'Institut était une évidence, une référence sur le territoire de Saint Hippolyte-du-Fort ; l'arrivée de nouvelles populations, l'évolution des politiques publiques et le déplacement de l'activité sur des antennes régionales ont diminué l'emprise de l'Association Paul Bouvier au niveau local.

Si l'image de l'Institut s'est estompée dans la commune, Saint-Hippolyte-du-Fort reste cependant le point d'ancrage et le lieu de la réflexion pour l'Association Paul Bouvier et son conseil d'administration. Sur de nombreux plans (économique, notoriété, social, fonctionnement), la situation est favorable pour prendre le temps d'affirmer nos convictions, actualiser nos engagements, engager des évolutions et inviter des femmes et des hommes à rejoindre l'Association pour tracer de nouvelles perspectives.

se donner des points de repères
... tracer de nouvelles perspectives

Pour qui est ce projet ?

Ce projet associatif est destiné à :

- CEUX qui bénéficient des services de l'Association : les enfants, jeunes et adultes en situation de handicap, leurs parents et leur entourage
- CEUX qu'elle emploie :
les salariés et les bénévoles
- CEUX qui la soutiennent :
les adhérents et donateurs

Pourquoi écrire ce projet ?

Afficher des convictions, dessiner des perspectives claires pour favoriser l'engagement et entretenir une dynamique : telles sont les intentions de l'Association Paul Bouvier exprimées dans ce texte.

Le projet doit survivre aux hommes et aux femmes qui ne sont que de passage dans l'histoire de l'institution. L'Association veut faire fructifier le « capital » acquis et garantir la pérennité du projet **au service des publics les plus fragiles.**



Pour qui ? pourquoi ?

LES FINALITÉS

Extrait des statuts adoptés par l'assemblée générale du 29 avril 2005 et validés par arrêté du ministère de l'Intérieur le 18 septembre 2009.

Article 1 : buts de l'Association :

Rechercher, promouvoir, défendre toute forme d'action servant l'intérêt des personnes atteintes de déficience auditive ou porteuses de troubles du langage.

Travailler à la reconnaissance et à l'exercice effectif d'une place à part entière au sein de la société.

Dans cet objectif, l'Association apportera notamment soins, éducation, accompagnement aux mineurs et majeurs concernés ; elle s'attachera à travailler en lien et avec leur famille, leur entourage et d'une façon plus générale avec leur environnement.

■ **Valoriser le statut de « citoyen »** plutôt que celui de « personne handicapée » afin de ne pas réduire une personne à son trouble ou sa déficience. Tout être humain, avec l'avancée en âge, peut être confronté un jour à la déficience sensorielle. Nous sommes tous concernés.

■ **Renforcer le pouvoir d'agir** des personnes accompagnées pour tendre à leur émancipation malgré ce qui peut entraver leur parcours de vie, que l'on nomme : « situation de handicap » ou « handicap »

■ **Rechercher les moyens de compensation** du handicap les plus efficaces, sans oublier, toutefois, que les ressources à mobiliser sont limitées ; il y a ici un fort enjeu démocratique.

■ Faire en sorte que **la personne accompagnée** (enfant, adulte, parent) soit « gagnante » dans son parcours de vie, qu'elle puisse exercer ses choix librement et en toute connaissance de cause.



LES VALEURS QUE NOUS DÉFENDONS

) Œuvre sociale et mission éducative sont les deux versants de l'identité de l'Association Paul Bouvier, **institution d'inspiration protestante** animée par ces valeurs :

- Respect de la pluralité et de la liberté de conscience
- Promotion de la responsabilité individuelle et de l'autonomie
- Questionnement permanent et formation au jugement personnel
- Partage du savoir et du pouvoir
- Rigueur et simplicité
- Refus de tout totalitarisme et de tout dogmatisme

Cependant, forte de son ancrage historique dans la laïcité, l'Association Paul Bouvier se refuse à toute forme d'action prosélyte.

) **Soucieuse d'une dynamique d'échanges et forte de son histoire assumée, l'Association Paul Bouvier veut :**

■ Soutenir « **l'accueil de l'autre** » dans la confiance et le respect des principes fondamentaux universels.

■ Dans un monde qui bouge, **s'appuyer sur l'expérience et sur la mémoire**, rappelant ainsi ce qui fait lien et invite à créer.

■ « **Faire société** » et « **vivre ensemble** » sont aujourd'hui fragilisés, il nous faut rechercher une nouvelle forme d'alliance pour la participation de tous les acteurs sociaux.

■ S'inscrire dans une triple volonté : **ouverture - rapprochement - coopération**, sans ingérence, dans le respect de l'autre, de son patrimoine et dans le cadre des politiques publiques.

■ **Tendre la main par-dessus les clivages** et faire avec d'autres pour se donner les capacités d'agir efficacement au service de l'intérêt général.

Accueil, ouverture
et vivre ensemble...



NOS ATOUTS

STRATÉGIE ET GOUVERNANCE

• 160 années d'activités ininterrompues ; 80 professionnels • des implantations sur une grande partie de la Région • une réelle dynamique de projets • une reconnaissance saluée... nous ont conféré **une grande expertise technique, humaine, et sociale** d'abord dans le domaine de la surdité ensuite dans celui des troubles spécifiques du langage.

Stratégie

- Rester en veille, être attentif aux **évolutions de l'environnement** (réforme régionale et territoriale, évolutions législatives et réglementaires, nouvelle tarification...)
- **Explorer toutes les pistes** de partenariat (coopération, rapprochement, regroupement...) et ne pas rejeter d'emblée une proposition ou opportunité.
- **Mobiliser notre expertise et porter une parole** dans l'espace public pour participer au débat citoyen sur le développement local, sur les enjeux liés à notre champ d'activité et plus généralement sur les politiques publiques.
- Initier **une communication** et une valorisation de notre action.
- Agir comme **partenaire à part entière** auprès des pouvoirs publics.
- Mobiliser et valoriser **notre patrimoine** qui doit continuer à « servir » notre ambition : ouverture, échange et réponse aux besoins du territoire ; ce qui implique de l'entretenir, de le faire vivre.
- Revendiquer et faire vivre notre appartenance à **de grandes fédérations** (FEP, FISAF, URIOPSS...) et rechercher **l'aide de ces tiers**.
- Déterminer **des priorités**, organiser l'action dans le temps et dégager les **moyens nécessaires** pour atteindre les objectifs assignés. Trouver des **ressources nouvelles** humaines et financières (mutualiser, rationaliser, diversifier...) pour réaliser les projets.

Gouvernance associative

L'Association veut définir une gouvernance plus ouverte qui va :

- **Rééquilibrer les places** de chacun (enfants, adultes, proches et parents, salariés, bénévoles, adhérents, partenaires) en favorisant l'expression des attentes, en restant à l'écoute des personnes accompagnées.
- **Valoriser toutes les compétences.**
- **Associer davantage les administrateurs** et les adhérents, veiller au partage, en leur apportant les informations et le savoir nécessaires.
- **Inviter dans le conseil** d'administration les représentants des associations de personnes accompagnées et des collectivités (communauté de communes, autorités compétentes, financeurs...).
- **Susciter la « présence croisée »** d'administrateurs dans les conseils des associations partenaires.

) Rester à l'écoute,
veiller au partage...



LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT LE PLAN D'ACTION

Pour les personnes accompagnées

Connaissant les nombreux besoins non couverts et compte tenu des évolutions de la société, il est possible et souhaitable de mutualiser nos forces et compétences pour une réponse de meilleure qualité, au meilleur coût. Pour cela, il nous faut :

- Repérer, analyser **les besoins**
- Répondre sur **des segments non ou mal couverts**
- Construire **une offre de service** diversifiée et adaptée aux besoins
 - Faire de l'insertion professionnelle un objectif prioritaire pour les jeunes accompagnés
 - Développer l'accompagnement des personnes âgées sourdes ou perdant l'audition
 - ...

Et contribuer ainsi à l'évolution des politiques publiques.

Vers le territoire

Soucieuse de son insertion dans le Piémont cévenol, l'Association Paul Bouvier veut travailler au maintien, voire au développement de l'activité et de l'emploi dans le territoire. Cela pourrait se concrétiser par une nouvelle forme de pacte territorial.

- **Prendre l'initiative** pour développer une dynamique et être force de proposition dans une posture responsable
- **Nous rapprocher** des autres : les décideurs, les élus locaux et régionaux, les acteurs du secteur médico-social issus ou non du champ de la surdité
- **Dialoguer** avec d'autres associations pour ensemble, réaliser des projets
- **Contribuer** à la coordination des différents acteurs sur le territoire
- Faire unité pour **renforcer la cohésion**

Plan d'action

Le projet associatif a tracé la ligne d'horizon vers laquelle vont se tourner tous les regards. Un cadre est posé, des valeurs affichées, une stratégie dessinée, des objectifs définis.

**Il reste maintenant au conseil d'administration à construire
le plan d'action à 5 ans qui donnera forme et vie à ce projet associatif.**



BP 7 • 24, route d'Alès
30170 Saint-Hippolyte-du-Fort
Tél. 04 66 77 22 06
Fax 04 66 77 97 28
contact@crop.asso.fr

www.crop.asso.fr

LE PROJET ASSOCIATIF

